

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 27 novembre 2019, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 20 h 00.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Sarto Roy, Armagh  
M. David Christopher, Beaumont  
M. Jean-Yves Turmel, Buckland  
M. Luc Dion, Honfleur  
M. Yvon Dumont, La Durantaye  
M. Yves Turgeon, Saint-Anselme  
M. Martin Lacasse, Saint-Charles  
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire  
M. Sébastien Bourget, Saint-Damien  
Mme Manon Goulet, Saint-Gervais  
M. Germain Caron, Saint-Henri  
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse  
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon  
M. Denis Laflamme, Saint-Malachie  
M. Eric Tessier, Saint-Michel-de-Bellechasse  
M. Jacques Bruneau, Saint-Nazaire  
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée-de-Bellechasse  
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon  
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël  
M. Christian Lacasse, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion, préfet

Sont aussi présents : Mme Anick Beaudoin, directrice générale  
M. Dominique Dufour, directeur général adjoint

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Clément Fillion, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

C.M. 19-11-217

**2. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Christian Lacasse,  
appuyé par Mme Manon Goulet  
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2019
4. Comptes et recettes
5. Rencontre
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme :
  - 7.1. Avis de conformité
  - 7.2. Adoption rapport élevage porcin – Saint-Henri
8. Matières résiduelles :
  - 8.1. Récupération tubulures acéricoles – Entente Environek
9. Administration :
  - 9.1. Correspondance
  - 9.2. Prévisions budgétaires 2020
  - 9.3. Quotes-parts 2020 et tarifications 2020
  - 9.4. Calendrier des séances 2020
  - 9.5. Parc éolien – Redistribution des profits
  - 9.6. Politique familles et aînés – Adoption
  - 9.7. Comité Loisir Action Bellechasse
    - Reconnaissance
    - Réalisation d'un plan d'actions
  - 9.8. Entente culturelle – Bonification
  - 9.9. Prolongement piste cyclable
  - 9.10. Agent aux communications – Nomination
  - 9.11. Technicien principal à l'évaluation – Nomination
  - 9.12. FDT – Projets locaux
  - 9.13. Carrières et sablières – Redistribution
  - 9.14. Appui projet – Maison des vétérans
  - 9.15. Radio Bellechasse-Etchemins – Appui
  - 9.16. Demande d'aide financière – Soutien à la démarche MADA
10. Sécurité incendie :
  - 10.1. Entente SUMI
  - 10.2. Rapport annuel 2018 – Adoption
11. Dossiers :
  - 11.1. Élections – Préfet et préfet suppléant
12. Informations :
  - 12.1. Colloque de la MRC
  - 12.2. Légalisation du cannabis – Suivi
  - 12.3. Partenariat 2020-2024

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

- 12.4. Transport de personnes – Statistiques
- 12.5. Formation des comités – Décembre 2020
- 12.6. Ressourcerie Bellechasse – Suivi
- 12.7. ARTERRE – Rapport annuel 2018-2019

13. Varia

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-218

**3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par M. Luc Dion  
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 16 octobre 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-219

**4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – OCTOBRE 2019**

Il est proposé par M. David Christopher,  
appuyé par M. Martin J. Côté  
et résolu

1° que le rapport des dépenses autorisées pour le mois d'octobre 2019, au montant de 1 478 199,21 \$ soit approuvé tel que présenté.

2° que le rapport des recettes autorisées pour le mois d'octobre 2019, au montant de 398 980,16 \$ soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-220

**5. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement no 435 modifiant l'article 78 du règlement de zonage no 60 de la municipalité de Saint-Anselme;

ATTENDU que le règlement no 60 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 435 s'avère conforme au schéma révisé.

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,  
appuyé par M. Sarto Roy  
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 435 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-221

**6. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement no 432 modifiant le règlement de zonage no 60 de la municipalité de Saint-Anselme;

ATTENDU que le règlement no 60 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 432 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Dion,  
appuyé par M. Jean-Yves Turmel  
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 432 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-222

**7. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a transmis le règlement no 436 modifiant le règlement de zonage no 60 de la municipalité de Saint-Anselme;

ATTENDU que le règlement no 60 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 436 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sébastien Bourget,  
appuyé par Mme Denise Dulac  
et résolu

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 436 de la municipalité de Saint-Anselme en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-223

**8. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-NÉRÉE-DE-BELLECHASSE**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse a transmis le règlement no 06-2019 de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Bellechasse modifiant le règlement de zonage no 05-04 de la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse;

ATTENDU que le règlement no 05-04 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 06-2019 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Germain Caron,  
appuyé par M. Bernard Morin  
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 06-2019 de la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-224

**9. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Henri a transmis le règlement no 644-19 modifiant le règlement de zonage no 408-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architectural de la municipalité de Saint-Henri;

ATTENDU que le règlement no 408-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 644-19 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Goulet,  
appuyé par M. Christian Lacasse  
et résolu

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 644-19 de la municipalité de Saint-Henri en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-225

**10. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Henri a transmis le règlement no 643-19 modifiant le règlement de zonage no 409-05 de la municipalité de Saint-Henri;

ATTENDU que le règlement no 409-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 643-19 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lacasse,  
appuyé par M. Gilles Breton  
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 643-19 de la municipalité de Saint-Henri en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-226

**11. ADOPTION DU RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR UN PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT D'ÉLEVAGE PORCIN DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI**

ATTENDU que la municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse a été mandatée pour tenir une consultation publique sur un projet d'agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin sur le territoire de la municipalité de Saint-Henri;

ATTENDU que la consultation publique a eu lieu le 15 octobre 2019 à 19 h 00 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Henri;

ATTENDU que les personnes intéressées par ce projet d'élevage porcin avaient jusqu'au 29 octobre 2019, 16 h 30, pour transmettre des commentaires sur les éléments discutés lors de cette consultation publique;

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 165.4.9 de la Loi, la MRC doit adopter un rapport de consultation et d'y indiquer les conditions auxquelles le conseil entend assujettir la délivrance du permis de construction;

ATTENDU que le rapport de la Commission de consultation publique et les possibles conditions rattachées à l'émission du permis ont fait l'objet d'une recommandation favorable des membres de la Commission mise en place par le Conseil de la MRC pour la tenue de cette consultation publique;

ATTENDU que le rapport de la Commission de consultation publique a été déposé au Conseil lors de la présente réunion.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sarto Roy,  
appuyé par M. David Christopher  
et résolu

1° d'adopter le rapport de la Commission de consultation, daté du 27 novembre 2019, comme si au long reproduit.

2° que suite à l'assistance des commissaires à l'assemblée publique de consultation, ainsi qu'à lecture du rapport de consultation, les commissaires n'ont aucune recommandation particulière à émettre.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-227

**12. RÉCUPÉRATION TUBULURES ACÉRIQUES – ENTENTE ENVIRONEK**

ATTENDU que la MRC de Bellechasse possède une entente qui vise la récupération des tubulures d'érablières avec l'entreprise Environek située à Saint-Malachie et que cette entente est en vigueur pour l'année 2019;

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, le service GMR de la MRC a pu récupérer des tubulures qui auraient autrement fini enfouies;

ATTENDU que cette entente permet au service GMR de faire récupérer sans frais les tubulures lorsqu'elles sont triées conformément aux directives publiées par Environek et que dans certains cas, la MRC peut même obtenir un revenu provenant de la récupération de ces matières;

ATTENDU que l'entente proposée par Environek pour 2020 est la même à l'exception des frais de traitement pour les tubulures qui contiennent de la broche;

ATTENDU la recommandation faite par le CGMR (résolution no CGMR 19-11-70).

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Eric Tessier  
et résolu

d'entériner l'entente 2020 telle que proposée par Environek et d'ajuster les tarifs de traitement des tubulures en conséquence.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-228

**13. CRÉATION FONDS – ROUTES EN MILIEUX RURAUX**

ATTENDU que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

ATTENDU que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

ATTENDU que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités longeant la route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Germain Caron,  
appuyé par M. Christian Lacasse  
et résolu

- 1° que la MRC de Bellechasse appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);



***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

2<sup>o</sup> que cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée de Bellechasse Mme Stéphanie Lachance afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-229

**14. BUDGET 2020**

ATTENDU la recommandation faite par le Comité administratif.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Sébastien Bourget  
et résolu

1<sup>o</sup> que les orientations budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2020 soient adoptés :

1. Changer le libellé du poste d'agent de planification stratégique pour agent de projets et revoir les tâches qui lui sont associées.
2. Financer le poste d'agent de projets via le Fonds de développement des territoires (FDT) à raison de 40 000 \$ pour l'année 2020.
3. Doter le poste d'agent aux communications et prévoir une entrée en fonction au début du mois de janvier 2020.
4. Financer le poste d'agent aux communications via le Fonds de développement des territoires (FDT) à raison de 50 000 \$ pour l'année 2020.
5. Ne pas remplacer le poste de technicien aux eaux usées.
6. Inclure au budget une quote-part additionnelle et ponctuelle pour l'année 2020 de 61 658 \$ pour le service de collecte (partie 2) et de 123 897 \$ pour le service de traitement (partie 3) selon la recommandation faite par le CGMR dans sa résolution no. 19-11-71.
7. Affecter 90 000 \$ du Fonds éolien à l'administration afin de minimiser l'impact de l'augmentation des quotes-parts à la partie 2 et à la partie 3.

**Municipalité régionale de comté de Bellechasse**  
**Conseil de la MRC**

8. Effectuer les affectations suivantes :

Services	Affectations		
	Surplus	FDT	Fonds éolien
Administration	50 000 \$	40 000 \$ - Agent de projet 50 000 \$ - Agent com.	90 000 \$
Transport adapté	10 000 \$		
Transport collectif	20 000 \$		
Géomatique	10 000 \$		
Développement économique		Agents ruraux : 58 582 \$ Fonctionnement : 183 325 \$ Affectation supp. : 72 000 \$	59 453 \$
Patrimoine et culture	10 000 \$		
Piste cyclable			75 000 \$
Aménagement		88 500 \$	
Infrastructures	48 005 \$		
Rénovation	29 368 \$		
Évaluation	50 000 \$		
<b>TOTAL</b>	<b>227 373 \$</b>	<b>492 407 \$</b>	<b>224 453 \$</b>

2° que les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2020 et comportant des revenus égaux aux dépenses soient adoptées :

Partie 1 :	Administration générale :	9 344 086 \$
Partie 2 :	Collecte et transport des matières résiduelles :	3 130 089 \$
Partie 3 :	Disposition des matières résiduelles	3 892 720 \$
Partie 5 :	Inspection régionale urbanisme :	428 953 \$
Partie 6 :	Entente intermunicipale :	252 816 \$
Partie 7 :	Cour municipale :	665 257 \$
Partie 8 :	Urbanisme – Refonte des règlements	116 813 \$
<b>Pour un budget total de :</b>		<b>17 830 734 \$</b>

3° qu'une augmentation des quotes-parts de 7,60 % soit adoptée.

Adopté unanimement.

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

C.M. 19-11-230

**15. ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2020**

Il est proposé par M. Yvon Dumont,  
appuyé par M. Jean-Yves Turmel  
et résolu

1<sup>o</sup> que les taux de quotes-parts suivantes pour l'exercice financier 2020 soient adoptés :

Administration : 0.012559746 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2020;

Frais de financement : 0.005120258 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2020;

Immobilisations : 0.001316211 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2020;

Sécurité incendie : 0.004134679 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2020;

Aménagement/urbanisme : 0.000769676 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2020;

Gestion de l'eau : 0.002293278 \$ du 100 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2020;

Géomatique : 0.003440093 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2020;

Développement économique : 0.006964555 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2020;

Inspection régionale : 0.002043944 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2020;

Évaluation : 0.017144635 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2020;

Culture et patrimoine : 0.002980977 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2020;

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

Parc linéaire : 0.002302119 \$ du 100.00 \$ d'évaluation, basée sur la richesse foncière uniformisée 2020;

Transport adapté : 5.868899775 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes établie par le décret gouvernemental de janvier 2019;

Transport collectif : 2.897709519 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes établie par le décret gouvernemental de janvier 2019;

Transport interurbain : 0.397193168 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes établie par le décret gouvernemental de janvier 2019;

Collecte et transport des déchets : 46.636752137 \$ par unité de bac équivalent (U.B.E.);

Réserve spéciale de collecte et transport des déchets : 2.331820588 \$ par unité de bac équivalent (U.B.E.);

Opération régulière du Lieu d'enfouissement : 49.615517013 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes, établie par le décret gouvernemental de janvier 2019;

Réserve spéciale des opérations du Lieu d'enfouissement : 2.480789090 \$ par personne, basée sur le total de la population des municipalités participantes, établie par le décret gouvernemental de janvier 2019;

Gestion des installations septiques : 90.00 \$ pour toute résidence ou bâtiment ayant à disposer d'eaux usées et non raccordés à un réseau d'égout et dont l'occupation est permanente et 45.00 \$ pour toute résidence ou bâtiment ayant à disposer d'eaux usées et non raccordés à un réseau d'égout et dont l'occupation est saisonnière.

2<sup>o</sup> que les quotes-parts soient payables, en trois versements, avant les dates suivantes : 15 mars, 15 juin et 15 septembre 2020.

Adopté unanimement.

**Municipalité régionale de comté de Bellechasse**  
**Conseil de la MRC**

C.M. 19-11-231

**16. CALENDRIER DES SÉANCES 2020**

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Goulet,  
appuyé par M. Yves Turgeon  
et résolu

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC de Bellechasse pour 2020 qui se tiendront à compter de 20 h 00 au 100, Mgr Bilodeau à Saint-Lazare :

Mercredi, le 15 janvier 2020	Mercredi, le 15 juillet 2020
Mercredi, le 19 février 2020	Mercredi, le 16 septembre 2020
Mercredi, le 18 mars 2020	Mercredi, le 21 octobre 2020
Mercredi, le 15 avril 2020	Mercredi, le 25 novembre 2020
Mercredi, le 20 mai 2020	Mercredi, le 9 décembre 2020
Mercredi, le 17 juin 2020	

Adopté unanimement.

**17. PARC ÉOLIEN – REDISTRIBUTION DES PROFITS**

La direction présente le document relatif à la redistribution des profits provenant de l'exploitation du Parc éolien communautaire de Saint-Philémon pour le trimestre de juillet à septembre 2019. Le montant redistribué aux municipalités totalise 203 849 \$ soit 122 309 \$ pour les 20 municipalités et 81 540 \$ pour l'enveloppe régionale de la MRC.

C.M. 19-11-232

**18. ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILLES ET AÎNÉS**

ATTENDU que la MRC a adopté en 2015 une politique familiale et Municipalité amie des aînés incluant un plan d'action triennal 2015-2017;

ATTENDU que le ministère de la Famille et le ministère de la Santé et des Services sociaux mettent tous deux à la disposition de la MRC et des municipalités un programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés;

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

ATTENDU que la MRC a obtenu un appui financier du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de la Famille pour la mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés dans le cadre d'une démarche collective de mise à jour amorcée en 2018 en collaboration avec 15 autres municipalités du territoire;

ATTENDU que le comité responsable a effectué toutes les étapes nécessaires à la démarche et qu'il propose une mise à jour de certaines sections du document-cadre de la politique ainsi qu'un nouveau plan d'action quinquennal;

ATTENDU que le conseil de la MRC a étudié la proposition de mise à jour du document-cadre et du projet de plan d'action et qu'il est en accord avec ce dernier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Goulet,  
appuyé par M. David Christopher  
et résolu

1<sup>o</sup> que la MRC adopte la mise à jour du document-cadre de la politique familiale et Municipalité amie des aînés;

2<sup>o</sup> que la MRC adopte le plan d'action 2020-2024 de la politique familiale et Municipalité amie des aînés.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-233

**19. COMITÉ LOISIR ACTION BELLECHASSE**

ATTENDU la résolution no C.M. 18-09-209 adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse à une séance régulière tenue le 12 septembre 2018;

ATTENDU que dans cette résolution, il a été convenu de mettre en place un comité consultatif en loisirs afin de travailler le dossier loisirs régionalement;

ATTENDU que ce comité est composé de trois représentants du Conseil de la MRC, trois directeurs généraux et trois coordonnateurs en loisirs;

ATTENDU que les représentants du Conseil de la MRC sur ce comité sont nommés selon la formule de répartition à 3 secteurs;

ATTENDU la volonté de Conseil de la MRC de reconnaître officiellement le comité consultatif en loisirs au même titre que l'ensemble des comités de la MRC.

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Lacasse,  
appuyé par M. Luc Dion  
et résolu

que le comité consultatif en loisirs soit reconnu de façon officielle au même titre que l'ensemble des comités de la MRC et selon la même formule qui avait été établie au départ.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-234

**20. RÉALISATION D'UN PLAN D' ACTIONS EN LIEN AVEC LE LOISIR DANS BELLECHASSE**

ATTENDU la résolution no C.M. 19-11-233 adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse à une séance régulière tenue le 27 novembre 2019;

ATTENDU que dans cette résolution, il a été convenu de reconnaître officiellement le comité consultatif en loisirs;

ATTENDU la volonté du comité de travailler sur un plan d'actions en lien avec le loisir dans Bellechasse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Pouliot,  
appuyé par M. Gilles Breton  
et résolu

de mandater le comité consultatif en loisirs à travailler sur un plan d'actions en lien avec le loisir dans Bellechasse de façon à dresser les constats et les actions à réaliser pour le futur.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-235

**21. BONIFICATION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

ATTENDU que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec dispose de sommes visant à bonifier l'entente de développement culturel conclue avec la MRC de Bellechasse;

ATTENDU qu'un montant de 20 500 \$ est disponible pour le territoire de la MRC de Bellechasse afin de réaliser des projets dans différents secteurs, soit :

- Ateliers culturels dans les écoles
- Outils de références pour inspecteurs et CCU
- Événement mettant en valeur les événements culturels et produits régionaux
- Documentaire sur le conte dans Bellechasse

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Laflamme,  
appuyé par M. Jean-Yves Turmel  
et résolu

que M. Clément Fillion, préfet et Mme Anick Beaudoin, directrice générale, soient autorisés à déposer une demande et à signer les documents nécessaires à la bonification de l'entente de développement culturel entre la MRC de Bellechasse et la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Le MCCQ injectera 20 500 \$, la MRC de Bellechasse 11 500 \$, les municipalités locales 7 000 \$ et Tourisme Bellechasse 1 000 \$.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-236

**22. PROJET PISTE CYCLABLE – PROLONGEMENT RELIANT LA CYCLOROUTE DE BELLECHASSE À LA VÉLOROUTE DE LA CHAUDIÈRE**

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a confirmé à la MRC Nouvelle-Beauce (no C.M. 18-03-059) son intérêt de réaliser dans les prochaines années une piste cyclable reliant la Cycloroute de Bellechasse à la Véloroute de la Chaudière, via Saint-Anselme, Sainte-Hénédine et Scott conditionnellement à l'obtention du financement requis et à la réalisation d'une étude terrain confirmant la faisabilité du projet;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a adhéré (no C.M. 19-01-012) au projet de finalisation des études nécessaires à la réalisation d'un lien cyclable entre la Véloroute de la Chaudière et la Cycloroute de Bellechasse;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a accepté que la MRC de La Nouvelle-Beauce agisse à titre de mandataire du projet de lien cyclable entre la Véloroute de la Chaudière et la Cycloroute de Bellechasse;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a signé et déposé le projet au FARR au nom des deux MRC participantes;

ATTENDU qu'un nouveau programme de subvention conjoint entre Ottawa et Québec est sur le point d'être disponible pour effectuer des travaux liés à des infrastructures sportives et récréatives;

ATTENDU que ce programme détiendrait une enveloppe de 294 M\$ permettant un financement jusqu'à un maximum de 66 % des coûts des travaux;



***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

ATTENDU que les travaux visés par le prolongement de la Cycloroute de Bellechasse vers la MRC de la Nouvelle-Beauce seraient également éligibles au programme du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

ATTENDU que la MRC de la Nouvelle-Beauce désire déposer, aussitôt que possible, une demande d'aide financière regroupée dans le nouveau programme de subvention pour des travaux liés à des infrastructures sportives et récréatives.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Goulet,  
appuyé par M. Yves Turgeon  
et résolu

1<sup>o</sup> que la MRC de Bellechasse autorise, lorsque le programme sera disponible, la MRC de Nouvelle-Beauce à déposer une demande d'aide financière regroupée.

2<sup>o</sup> que la MRC de Bellechasse demande à la MRC de la Nouvelle-Beauce une copie de l'estimation préliminaire des coûts du projet ainsi que les plans et devis préliminaires.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-237

**23. AGENT AUX COMMUNICATIONS - NOMINATION**

ATTENDU la résolution no C.M. 18-11-248 adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse à une séance régulière tenue le 28 novembre 2018;

ATTENDU que dans cette résolution, il a été convenu d'afficher un poste d'agent aux communications;

ATTENDU que le poste a fait l'objet d'un affichage à l'interne;

ATTENDU qu'une seule personne a déposé sa candidature pour le poste à combler et répondait à l'ensemble des exigences formulées dans l'appel de candidatures;

ATTENDU qu'un comité a été mis en place, composé de MM. Dominique Dufour et Yvon Dumont et que l'entrevue a été tenue pour le poste à combler;

ATTENDU que les membres du comité en sont arrivés à une recommandation sur la candidate à embaucher.

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par M. Christian Lacasse  
et résolu

- 1<sup>o</sup> que Mme Marilyn Laflamme soit embauchée à titre d'agente aux communications pour un poste régulier, temps plein à raison de 35 heures/semaine.
- 2<sup>o</sup> qu'elle soit rémunérée selon la classe 8, échelon 3 de la structure salariale de la MRC.
- 3<sup>o</sup> que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC les documents relatifs à l'embauche.

Adopté unanimement.

**24. TECHNICIEN PRINCIPAL À L'ÉVALUATION**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil de la MRC prévue le 11 décembre 2019.

C.M. 19-11-238

**25. FDT 2016-2017 À 2019-2020 – PROTOCOLES D'ENTENTE PROJETS**

ATTENDU que l'Accord de partenariat intervenu entre le gouvernement du Québec et les municipalités, qui a été rendu public le 29 septembre 2015, prévoit notamment la reconduction du Fonds de développement des territoires (FDT) pour une période de quatre ans, soit pour les années financières 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU que le gouvernement a identifié les MRC pour assurer l'engagement de la collectivité et des partenaires du milieu dans la dynamisation de son territoire;

ATTENDU que le gouvernement alloue une aide financière à la MRC de Bellechasse relativement au FDT;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse entend redistribuer cette aide financière aux municipalités et aux organismes qui initient des projets en vue d'améliorer les conditions de vie de la population;

ATTENDU que les municipalités de Saint-Philémon, Saint-Malachie, Saint-Damien-de-Buckland et Saint-Léon-de-Standon ont déposé des projets qui satisfont aux critères d'admissibilité du FDT et de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie qui a été adoptée par le Conseil de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Germain Caron,  
appuyé par M. Yves Turgeon  
et résolu

**Municipalité régionale de comté de Bellechasse**  
**Conseil de la MRC**

que le préfet et la directrice générale de la MRC de Bellechasse, soient autorisés à signer des protocoles d'entente avec les municipalités de Saint-Philémon, Saint-Malachie, Saint-Damien-de-Buckland, Armagh et Saint-Léon-de-Standon pour les projets qu'elles ont déposés. Pour la municipalité de Saint-Léon-de-Standon le projet déposé remplace celui qu'elle avait précédemment soumis en 2018 (Étude de marché – Services de proximité).

-Saint-Philémon :	Aménagement d'un jeu de shuffleboard Aménagement d'une passerelle piétonne Parc régional Massif du Sud
-Saint-Malachie :	Achat d'une dameuse de type DAMXTRAC 400
-Saint-Damien-de-Buckland :	Achat d'une génératrice – Puits d'eau potable
-Armagh	Projet sécurité routière
-Saint-Léon-de-Standon :	Projet Coopérative de Solidarité des Méandres

Adopté unanimement.

**26. CARRIÈRES-SABLIÈRES - REDISTRIBUTION**

Le document concernant la redistribution des redevances carrières-sablières pour le premier semestre est déposé aux membres du Conseil.

C.M. 19-11-239

**27. APPUI PROJET – MAISON DES VÉTÉRANS**

Il est proposé par M. David Christopher,  
appuyé M. Sarto Roy  
et résolu

d'appuyer le développement du projet de la Maison des vétérans du Canada inc. visant la prise en charge et l'accompagnement des personnes souffrant du Syndrome de Stress post-traumatique (SSPT) dans la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland sur le site appartenant à la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-240

**28. RADIO BELLECHASSE-ETCHEMINS - APPUI**

ATTENDU que Radio Bellechasse-Etchemins diffuse de l'information régionale depuis plus de vingt-sept (27) ans sur le territoire des MRC de Bellechasse et des Etchemins;

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

ATTENDU que sa mission est de contribuer au développement de Bellechasse et des Etchemins et de développer un sentiment d'appartenance, plus spécifiquement par l'information locale et régionale, de ce qui se passe au niveau politique, culturel, économique et social;

ATTENDU que Radio Bellechasse-Etchemins représente un élément essentiel au développement des deux MRC;

ATTENDU que Radio Bellechasse-Etchemins doit quitter les lieux qu'elle occupe présentement au plus tard à l'automne 2020, car l'immeuble dans lequel elle opère fermera définitivement ses portes le 31 décembre 2020;

ATTENDU l'urgence de la situation pour une relocalisation rapide.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Yves Turmel,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

d'appuyer radio Bellechasse-Etchemins dans sa demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme "Aide aux immobilisations volet 2.2" et de demander au dit ministère de considérer l'urgence de la situation en traitant le dossier rapidement.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-241

**29. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA – VOLET 2**

ATTENDU que la MRC a réalisé en 2018-2019 une démarche collective de mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) en collaboration avec 15 municipalités du territoire;

ATTENDU que la MRC a adopté la mise à jour de sa politique familiale et MADA ainsi que le plan d'action quinquennal 2020-2024 qui lui est associé;

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Secrétariat aux aînés mettent à la disposition des MRC le volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA visant à soutenir l'embauche ou la mobilisation d'une ou plusieurs ressources afin de coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA et favoriser la concertation locale et régionale entre tous les partenaires impliqués;

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

ATTENDU que la MRC et les municipalités reconnaissent que l'embauche ou la mobilisation d'une ressource coordonnant la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions répond à un besoin.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Goulet,  
appuyé par M. Gilles Breton  
et résolu

1<sup>o</sup> que la MRC procède au dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA pour la réalisation d'une démarche collective en collaboration avec 15 municipalités du territoire :

- Armagh
- Beaumont
- Saint-Anselme
- Saint-Charles
- Sainte-Claire
- Saint-Damien
- Saint-Gervais
- Saint-Henri
- Saint-Lazare
- Saint-Léon-de-Standon
- Saint-Malachie
- Saint-Michel
- Saint-Philémon
- Saint-Raphaël
- Saint-Vallier

2<sup>o</sup> que les municipalités participant à la démarche adoptent elles aussi une résolution indiquant que les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC.

3<sup>o</sup> que la MRC désigne Mme Anick Beaudoin comme représentante de la MRC de Bellechasse pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-242

**30. ENTENTE SUMI**

ATTENDU que le Conseil de la MRC a adopté (no C.M. 19-10-214) la copie révisée (SEPTEMBRE 2019) de l'entente pour la fourniture de services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse (SUMI);

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

ATTENDU que le Conseil de la MRC a autorisé les maires et les directeurs généraux à signer ladite entente;

ATTENDU que la MRC a reçu vingt (20) résolutions provenant des municipalités de Bellechasse mentionnant l'acceptation de signer l'entente intermunicipale régissant l'organisation et la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. David Christopher,  
appuyé par M. Eric Tessier  
et résolu

d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer l'entente SUMI pour et au nom de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 19-11-243

**31. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – RAPPORT 2018**

Il est proposé par M. Eric Tessier,  
appuyé par M. Daniel Pouliot  
et résolu

1° d'approuver le rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2018 tel que stipulé à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

2° que ce rapport soit transmis au ministre de la Sécurité publique.

Adopté unanimement.

**32. ÉLECTION PRÉFET**

M. Clément Fillion et M. Eric Tessier déposent leurs candidatures au poste de préfet et prennent la parole pour expliquer leurs motivations.

**32.1. RÉSULTAT DE L'ÉLECTION**

Après le dépouillement des votes, la présidente d'élection, Mme Anick Beaudoin, déclare M. Clément Fillion élu préfet de la MRC de Bellechasse. À la demande de M. Martin J. Côté, elle dévoile les résultats à l'effet que M. Fillion a obtenu 13 votes et M. Tessier 7 votes.

**33. PRÉFET SUPPLÉANT**

M. Yvon Dumont, M. Bernard Morin et M. Eric Tessier déposent leurs candidatures au poste de préfet suppléant et prennent la parole pour expliquer leurs motivations.

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

**33.1 . RÉSULTAT DE L'ÉLECTION**

Après le premier tour de scrutin, la présidente d'élection, Mme Anick Beaudoin, déclare qu'il n'est pas possible d'élire à la majorité le nouveau préfet suppléant et procède à un deuxième tour.

M. Yvon Dumont est écarté au terme du deuxième tour de scrutin et un troisième tour est nécessaire afin de départager le vote pour M. Morin et M. Tessier.

Après le dépouillement des votes au troisième tour, la présidente d'élection déclare M. Bernard Morin élu préfet suppléant de la MRC de Bellechasse. À la demande de M. Pascal Fournier, elle dévoile les résultats à l'effet que M. Morin a obtenu 12 votes et M. Tessier 8 votes.

C.M. 19-11-244

**34. MOTION DE FÉLICITATIONS – MME DENISE DULAC**

Il est proposé par Mme Manon Goulet,  
appuyé par M. David Christopher  
et résolu

qu'une motion de félicitations soit adressée à l'intention de Mme Denise Dulac pour souligner le travail accompli et son implication pendant les deux années où elle a été préfète suppléante de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

**35. COLLOQUE 2020**

M. Dominique Dufour, directeur général adjoint, explique aux membres du Conseil la façon de procéder pour l'inscription au Colloque de la MRC qui se tiendra du 30 avril au 2 mai 2020 à l'auberge Godefroy à Bécancour.

C.M. 19-11-245

**36. LÉGALISATION DU CANNABIS**

ATTENDU qu'un montant de 90 516 \$ a été reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de répondre aux besoins des municipalités liés à la légalisation du cannabis;

ATTENDU que plusieurs organismes de notre territoire ont la volonté de travailler ensemble afin de faire de la prévention dans les écoles en lien avec le cannabis.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Lacasse,  
appuyé par M. Jean-Yves Turmel  
et résolu

1<sup>o</sup> d'utiliser une partie des sommes reçues afin de réaliser un portrait de la consommation de nos jeunes dans Bellechasse.

**Municipalité régionale de comté de Bellechasse**  
**Conseil de la MRC**

2<sup>o</sup> de s'orienter vers des actions qui répondront aux besoins nommés par les jeunes suite à la réalisation du portrait en utilisant les sommes restantes.

Adopté unanimement.

**37. PARTENARIAT 2020-2024**

Un document portant sur le nouveau partenariat 2020-2024 pour des municipalités et des régions encore plus fortes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est déposé aux membres du Conseil.

**38. TRANSPORT DE PERSONNES – STATISTIQUES**

Le rapport statistique au 1er novembre 2019 pour l'ensemble du service de transport de personnes est déposé et commenté :

Transport collectif	5 914 déplacements
Transport adapté	12 212 déplacements
Transport interurbain (277)	2 292 déplacements
Transport interurbain (279)	316 déplacements

**39. FORMATION DES COMITÉS**

Un rappel est fait aux membres du Conseil à l'effet que la formation des Comités se tiendra à la séance du Conseil de la MRC du mercredi 11 décembre 2019.

**40. RESSOURCERIE BELLECHASSE - SUIVI**

Un suivi concernant la collecte des encombrants qui a été réalisé au mois d'octobre par la Ressourcerie Bellechasse est fait. Au total, quatre dates avaient été ciblées et pour répondre à la forte demande, d'autres dates seront donc annoncées pour le printemps 2020.

**41. ARTERRE – RAPPORT ANNUEL 2018-2019**

La rapport annuel 2018-2019 du projet ARTERRE qui a été mis en place afin de faciliter l'accès au monde agricole est déposé.

C.M. 19-11-246

**42. DÉPART M. NORMAND POULIN**

Il est proposé par M. Eric Tessier,  
appuyé par Mme Manon Goulet  
et résolu

qu'une motion de félicitations soit adressée à l'intention de M. Normand Poulin, journaliste à la station radiophonique Passion-FM depuis le 14 février 2006 qui quittera ses fonctions le 13 décembre prochain.

Adopté unanimement.



*Municipalité régionale de comté de Bellechasse*  
**Conseil de la MRC**

C.M. 19-11-247

**43. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Manon Goulet,  
et résolu  
que l'assemblée soit levée à 22 h 16.

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorière